



Liste indicative des organismes orientant vers le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique

En Ile de France, il est préconisé de lister les principaux organismes orientant vers une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en annexe de la convention de coopération locale négociée entre Pôle emploi et chaque SIAE.

Cette liste est indicative et non exhaustive. Elle permet à l'orienteur :

- ✓ de recevoir en échange par courrier électronique de la documentation, en particulier la plaquette d'information sur l'IAE ;
- ✓ d'être invitée par Pôle emploi à un CTA thématique annuel.

Ainsi, un organisme ne figurant pas en annexe de la convention locale peut proposer un candidat à l'IAE au même titre qu'un organisme orienteur figurant sur la liste. Son candidat sera reçu en entretien diagnostique par un prescripteur habilité dans les mêmes conditions.

Au niveau régional, les orienteurs sociaux principaux des SIAE identifiés au 1^{er} juillet 2011 sont :

- ✓ Les clubs de prévention pour les jeunes,
- ✓ Les CCAS, Bureaux d'aide sociale, CASVP sur Paris
- ✓ Les Espaces Emplois des centres d'hébergements
- ✓ Les Espaces Emploi des communes
- ✓ Les centres d'hébergement,
- ✓ Les espaces insertions des Conseils Généraux (AAVE 77, CAPI 75,...) ou les Tuteurs Agir,
- ✓ Les PLIE,
- ✓ Les réseaux associatifs autour du handicap, de la toxicomanie et de la justice,
- ✓ Les SPIP pour les PPSMJ,
- ✓ Le réseau caritatif (Secours populaire, Croix Rouge, Emmaüs,...)
- ✓ Les PIMS (Pôles d'Information Multiservice créés à l'initiative des grandes entreprises publiques SNCF, EDF),
- ✓ Les Organismes de formation sur le pré qualifiant ou la mobilisation,
- ✓ Les associations de chômeurs (SNC),
- ✓ Les centres sociaux.